

020 - Services supports

**020 - Services supports - Propositions
financières - Budget Primitif 2017**

Rapport n° CD/2016/182

Service Chef de file :

E220 - Service du budget et de la dette

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider des crédits relatifs aux services supports de la collectivité, comprenant les éléments relatifs aux systèmes d'information et aux télécommunications, aux moyens généraux, et aux frais de conseils juridiques et contentieux.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'action :

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
02005	F	Acquisitions équipements, logiciels, progiciels et développements	488 256,00	385 156,00
02005	I	Acquisitions équipements, logiciels, progiciels et développements	2 170 000,00	2 528 000,00
02010	F	Maintenance logiciel et matériel	1 289 351,00	1 167 196,00
02015	F	Frais de télécommunications	1 050 000,00	1 030 000,00
02020	F	Fournitures de bureau	150 000,00	100 000,00
02025	F	Affranchissement	861 360,00	741 000,00
02030	F	Reprographie	529 700,00	467 000,00
02035	F	Habillement	300 000,00	220 000,00
02040	F	Autres fournitures	520 000,00	474 000,00
02045	F	Documentation	227 000,00	207 000,00
02050	F	Annonces et insertions	38 000,00	38 000,00
02050	I	Annonces et insertions	130 000,00	110 000,00
02055	F	Flotte de véhicules	1 386 129,30	1 302 000,00
02060	F	Audits et conseils	234 485,00	228 670,00
02060	I	Audits et conseils	3 000,00	3 000,00
02065	F	Conseils juridiques et contentieux	145 000,00	135 000,00
		TOTAL	9 522 281,30	9 136 022,00

Les crédits proposés au Conseil Départemental pour le Budget Primitif 2017 concernant les services supports s'élèvent à 9,1 M€, soit une diminution 0,4 M€ (-4%) par rapport au BP 2016.

Depuis le BP 2014 les dépenses de fonctionnement des services supports ont diminué de 3,0 M€, soit une réduction de plus de 25% de la dépense pour le Département depuis l'installation de la nouvelle Assemblée.

Informatique et télécommunications

Les dépenses d'informatique et de télécommunications sont ventilées dans trois modes d'action :

- 02005 – Acquisition, équipements, logiciels, progiciels et développements ;
- 02010 – Maintenance de logiciels et matériels ;
- 02015 – Frais de télécommunications.

02005 - Acquisitions, équipements, logiciels, progiciels, et développements

Le montant des crédits proposés, destinés à l'acquisition de logiciels bureautiques, de logiciels centraux, de progiciels et de développements s'établit à 2,9 M€, soit une hausse de 9,6% par rapport au BP 2016.

Section de fonctionnement : 0,4 M€

Une baisse de 21% des dépenses de fonctionnement est constatée pour l'acquisition et le développement d'outils informatiques.

Ces crédits sont destinés pour 0,1 M€ à répondre aux besoins d'évolutions et de prestations d'expertise sur l'infrastructure technique du Département, de transferts de compétence vers les agents et de commissions pour les ventes aux enchères de matériels obsolètes. Des prestations relatives à la plateforme web, SharePoint, au réseau ou au stockage des données sont également à prévoir.

Les prestations applicatives d'un montant de 0,3 M€ ont diminué de plus de 10% en raison de l'arrêt des prestations pour les collectivités (gestion des paies) transférées à l'ATIP. Ce budget est notamment réparti au niveau de l'action sociale pour couvrir les besoins de prestations d'exploitation de l'outil IODAS (0,1 M€), mais également pour divers projets tels que les prestations sur les plateformes Web ou l'exploitation des outils de gestion financière et RH (0,1 M€).

Section d'investissement : 2,5 M€

Les dépenses d'investissement pour les acquisitions, équipements, logiciels, progiciels, et développements sont en augmentation de 16,5% entre 2016 et 2017. Cette hausse est principalement due à la mise à jour de la suite bureautique des postes de travail, prévue sur deux exercices (2017 et 2018).

Ces crédits permettent de mener diverses opérations relatives aux solutions logicielles en 2017 :

- 0,6 M€ pour la partie logiciels infrastructure (mises à jour des licences Microsoft, SharePoint, etc. et de la suite bureautique des postes de travail) ;
- 0,5 M€ pour le renouvellement du parc matériel obsolète (postes de travail fixes et portables, bornes Wifi, etc.) ;
- 0,3 M€ pour l'achat de matériel divers (écrans, vidéoprojecteurs, scanners, etc.) ;
- 0,3 M€ pour l'action sociale : mise à jour pour intégrer les évolutions liées à la loi d'adaptation de la société au vieillissement, migration Web des outils d'instruction, gestion électronique des documents, aide sociale de terrain, etc. ;
- 0,1 M€ pour le renouvellement des licences des serveurs virtuels et les solutions de sauvegarde et anti-virus ;
- 0,1 M€ pour le système d'information financier et de gestion des subventions ;
- 0,1 M€ pour le système d'information des ressources humaines ;
- 0,1 M€ pour le volet communication : mise à jour des sites Internet, prestations web et mobiles, etc.

Par ailleurs en recettes, les ventes de matériels obsolètes sont estimées à 0,02 M€ pour 2017.

Subvention

Le Département du Bas-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg collaborent depuis 2009 dans le domaine de l'information géographique. Deux conventions se sont succédé depuis cette date. Elles ont permis à l'EMS de tenir à jour le système de données géographiques de référence sur son territoire. Le Département bénéficie de ces données et référentiels pour ses propres activités. Il s'agit d'un référentiel de grande qualité, indispensable pour une bonne gestion du territoire.

Pour 2017, il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 10 000 € TTC à l'Eurométropole de Strasbourg afin de poursuivre le maintien à jour du système de données géographiques de référence sur son territoire. Le Département, l'Eurométropole et d'autres partenaires financeurs (Electricité de Strasbourg, Gaz de Strasbourg, Orange, SFR, SDEA, CTS) unissent ainsi leurs moyens pour disposer d'un support de travail indispensable à tous.

02010 – Maintenance logiciel et matériel

Le montant des crédits proposés au BP 2017 et destinés à la maintenance des matériels et logiciels informatiques s'établit à 1,2 M€, en diminution de 9,5% par rapport au BP 2016.

Cette baisse est notamment possible grâce à la renégociation de maintenances arrivées à échéance et à la redéfinition de certaines autres en maintenances évolutives qui passent ainsi en section d'investissement.

02015 – Frais de télécommunications

Le budget 2017 propre aux frais de télécommunications s'élève à 1,0 M€, soit 1,9% de moins que le montant voté au BP 2016.

Après la forte diminution observée entre le BP 2015 et le BP 2016 due à la mise en place du nouveau marché de téléphonie, ce budget peut à nouveau être optimisé à la baisse, notamment grâce à la souscription d'abonnements forfaitaires pour les téléphones mobiles.

Moyens généraux

Les moyens généraux englobent toutes les dépenses qui visent à fournir à l'administration départementale et aux conseillers départementaux un certain nombre de ressources et moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions (fournitures de bureau, imprimerie, affranchissement, etc.).

Dans la continuité des exercices précédents, le Département poursuit en 2017 son objectif de baisse des frais généraux, avec une réduction de 11,2% entre le BP 2016 (4,4 M€) et le BP 2017 (3,9 M€).

Un travail d'optimisation interne, la collaboration avec d'autres collectivités et la poursuite d'une politique économe permettent, à nouveau, de proposer une réduction de ce poste budgétaire.

Les principales diminutions portent sur :

- les frais d'affranchissement du Département proposés en diminution de 14% par rapport au BP 2016, passant ainsi de 861 000 € à 741 000 €. Cette baisse importante est le résultat de mesures de rationalisation des envois et d'un recours plus fréquent aux transmissions par courrier interne ;

- les frais de reprographie avec une baisse de 12% entre 2016 et 2017. Ce résultat peut être obtenu, entre autres, grâce au passage au format numérique exclusivement (sans exemplaires papier) pour certains numéros de Tout le Bas-Rhin ou du magazine d'information interne du Département, Equipage, ainsi qu'en poursuivant toujours les travaux de rationalisation des impressions au quotidien ;
- les dépenses liées aux frais d'habillement affichent une baisse de 27% liée à un renouvellement important des équipements en 2016 et à la mise en place d'un suivi rationalisé et de proximité des stocks d'équipements disponibles ;
- les frais liés aux autres fournitures que les fournitures de bureau sont en diminution de 9 %, principalement grâce au renouvellement des copieurs partagés et à la fin des imprimantes individuelles dans les bureaux qui permettent de réduire les dépenses des consommables associés (toner, cartouches d'encre) ;
- les dépenses de documentation en baisse de 9% malgré une augmentation constante du coût des ressources documentaires (abonnements presse quotidienne, professionnelle, acquisitions d'ouvrage, etc.). La qualité de la prestation documentaire reste maintenue par une plus grande mutualisation des ressources ;
- les frais de location des véhicules auprès du budget annexe du SPVBR affichent une baisse de 6%. Cette diminution est possible grâce à la réduction du nombre de véhicules mis à disposition et à la baisse du prix des carburants.

02065 – Conseils juridiques et contentieux

Les crédits affectés aux conseils juridiques et aux contentieux sont en baisse de 10 000 €, passant ainsi de 145 000 € en 2016 à 135 000 € en 2017. La diminution est liée notamment aux nouveaux marchés passés par la Direction des Affaires Juridiques.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 020 - Services supports.

Il décide également d'attribuer à l'Eurométropole de Strasbourg une subvention d'investissement de 10 000 € afin de poursuivre le maintien à jour du système de données géographiques de référence sur son territoire.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY